

Fédération Syndicale Unitaire



Syndicat National des Personnels
de L'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



F S U



Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Penitentiaire

Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

**COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

*Ensemble des Personnels Contractuels et Titulaires
au Ministère de la Justice*

Le 20 octobre 2011, vous allez élire vos représentants au sein des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui concernent l'ensemble des personnels du Ministère de la Justice.



Quels sont le rôle et les missions des CHSCT ?

Ils ont pour mission à l'égard des personnels :

- ☞ De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité,
- ☞ De contribuer à l'amélioration des conditions de travail notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité,
- ☞ De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

☞ De contribuer également à la promotion de la prévention des risques professionnels et de susciter toute initiative qu'ils estiment utile dans cette perspective. Ils peuvent proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

☞ De suggérer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.

☞ De coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et de veiller à leur mise en œuvre.

Ils ont également à connaître des questions relatives :

- ☞ A l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité ;
- ☞ Aux méthodes et techniques de travail et au choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents ;
- ☞ Aux projets d'aménagements, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité et de bien-être au travail ;
- ☞ Aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux handicapés ;
- ☞ Aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et nécessaires aux femmes enceintes.

Voter



F S U

C' est donner la parole à toutes et tous

Pour La F.S.U....

... la souffrance au travail est une réalité

Souffrance au travail, stress, risques psycho sociaux, harcèlement, observatoire des conditions de travail...

De plus en plus, ces notions sont utilisées par le patronat ou les directions des services publics mais aussi par les salariés eux-mêmes.

Ainsi, au Ministère de la Justice, plusieurs réunions ont eu lieu sous l'égide du Secrétariat Général en 2011 concernant « La souffrance au travail ». Au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'est mis en place un « Observatoire des relations sociales et des conditions de travail » national décliné régionalement. A l'Administration Pénitentiaire, ce sont le risque « Alcool » ainsi que le risque suicidaire qui font l'objet des préoccupations institutionnelles par le biais de comités spécifiques.

Si ces préoccupations ont conquis droit de cité un peu partout et font l'objet d'une littérature importante, c'est principalement sous la pression des événements dramatiques survenus à France Télécom (nombreux suicides de salariés) et également dans l'entreprise Renault. Mais, le Ministère de la Justice n'est pas épargné. Ainsi, une étude de l'INSERM de Bordeaux établit que le taux de suicide des personnels pénitentiaires est de 31% supérieur à celui de la population générale pour la période de 2005 à 2010. Rappelons qu'une Directrice Départementale de la PJJ a fait une tentative de suicide avant la mise en place de cet « Observatoire » et que de nombreux accidents de travail dans l'ensemble des directions du ministère sont en lien avec une souffrance devenue insupportable.

Il est bien évident que l'approche qui est faite de ces drames et des notions évoqués plus haut n'est pas la même quand elle intervient de la part des employeurs ou des travailleurs.

Il n'en demeure pas moins que les aspects « conditions de travail » sont extrêmement importants et ne doivent pas être relégués au second plan derrière les réalités également concrètes que sont l'emploi et les salaires.

Il est donc essentiel que les organisations syndicales, notamment celles qui militent pour une transformation de la société comme la FSU, s'en emparent !

Car dans la recherche des causes de la souffrance au travail ressentie quotidiennement par les salariés et les fonctionnaires figurent :

- ◆ Les restrictions d'emplois et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite...
- ◆ Les restructurations de services, les fermetures d'établissements, les mutualisations d'emplois...
- ◆ La précarisation du travail tant par les changements apportés au droit du travail que par le développement du nombre des contractuels...
- ◆ Le management imposé de plus en plus autoritairement au Ministère de la Justice et dans la Fonction Publique à l'image de ce qui se passe depuis des années dans le privé...

La FSU, représentée au Ministère de la Justice par le SNEPAP et le SNPES-PJJ, est donc résolument déterminée à prendre toute sa place dans ces réunions proposées par l'administration autour de la souffrance au travail et de la mise en place d'observatoires.

Ces instances doivent être des lieux où puisse s'exprimer la parole des personnels et dont les préconisations doivent être reprises dans les CHSCT pour application.

La FSU défendra dans ces réunions (et bien évidemment dans les CHSCT) la prise en compte des réalités du travail au Ministère de la Justice et dans ses directions. C'est-à-dire que, par exemple, lorsque les risques psycho sociaux seront évoqués, nous n'accepterons pas que les responsabilités soient renvoyées à équivalence entre l'administration et un personnel au titre de la dimension individuelle de la souffrance de ce dernier. Pour déterminer les causes de cet état de fait, nous mettrons toujours en avant l'organisation du travail plutôt que les caractéristiques de chaque individu.

Le rôle et la place des CHSCT au Ministère sont donc particulièrement importants.

La F.S.U. revendique...

... au sein des CHSCT

- ◆ **Un pouvoir accru des CHSCT** : une automaticité d'enquête sur tout signalement de souffrance ou de maltraitance au travail, un droit de faire appel à un expert compétent même en dehors du Ministère, des possibilités d'intervention engageant l'administration, des moyens supplémentaires.
- ◆ **Une véritable médecine du travail au Ministère de la Justice** : pour qu'elle soit au service de la prévention des risques professionnels, il faut un plan de recrutement de médecins, d'infirmiers, de psychologues et de personnels para médicaux. Les visites médicales annuelles obligatoires doivent pouvoir être assurées pour tous les personnels du Ministère ainsi que les visites ponctuelles demandées par les agents.
- ◆ **Une reconnaissance simplifiée des accidents du travail** reposant sur les déclarations des agents et une prise en charge médicale et financière immédiate.
- ◆ **Une prise en compte de l'impact du développement de la précarité des agents et de la généralisation du management agressif** sur l'état de santé physique et mental des personnels.
- ◆ **Une politique de recensement des risques professionnels**, basée sur des enquêtes approfondies sous l'égide des CHSCT et le respect des cahiers hygiène et sécurité disponibles dans chaque service et accessibles à tous en dehors de tout contrôle hiérarchique.
- ◆ **Le choix d'une sécurité des agents du Ministère** assurée par la présence de personnels en nombre suffisant et formés à la prévention et à la gestion des conflits et non par une politique sécuritaire renforcée uniquement par le biais de moyens techniques de contrôle et de sécurité. Les personnels qui assurent l'accueil du public ne sauraient être seuls dans les locaux. La FSU exige la mise en place de cellules d'aide et de suivi psychologique pour les agents les plus exposés et/ou victimes d'agression.
- ◆ **Des mesures immédiates concernant l'état des locaux** qui restent, dans certains cas problématiques : prisons insalubres, structures PJJ dégradées, SPIP exigus, tribunaux surencombrés...
- ◆ **Une vigilance en matière de protection sanitaire des agents** dans les cas de maladies contagieuses. Si la diffusion du contenu du dossier médical est et doit rester interdite, des dispositions doivent être prises afin de limiter tout risque contagieux. La FSU s'attachera au développement de l'information auprès des personnels des risques sanitaires réels et à la mise en œuvre effective des mesures préventives obligatoires (dépistage tuberculose, etc.).
- ◆ **Le développement de l'accueil des personnes handicapées**, qu'elles fassent partie du public accueilli ou des professionnels.

PLATES FORMES MINISTÉRIELLES :

la FSU apportera une attention particulière aux conséquences sur la santé des agents du Ministère de la mise en place des plates formes ministérielles. Au-delà des conditions de création de ces structures et de nomination des agents (absence d'informations, angoisse sur le devenir professionnel, inégalités de traitement en termes de droits, de congés, d'indemnités...), la forme même du contenu du travail doit être interrogée. Tâches répétitives, actions parcellisées, spécialisation à outrance, absence de visibilité globale du travail font de ces plates formes une résurgence des pôles administratifs de dactylo et du travail à la chaîne.

La FSU, qui s'oppose à l'existence de ces plates formes, exige une étude d'impact de cette forme de travail.



SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61
Mèl : snepap@club-internet.fr
Site : www.snepap.fsu.fr



SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62
Mèl : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
site : www.snpespjj-fsu.org

En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.

La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le SNPES-PJJ et le SNEPAP qui représentent la FSU.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. Elle est ainsi un outil d'analyses et d'actions inter professionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des personnels dans toutes les directions (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Administration Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Légion d'Honneur, Casier Judiciaire). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

ATTENTION :

Le 20 OCTOBRE 2011,
le vote s'effectuera **sur sigle** uniquement par
correspondance au TGI de votre résidence
administrative..



Votez et
Faites voter



(sans rature ni surcharge)

